**Dépôt des dossiers d’engagement**

**2017-2018**

Les dossiers d’engagement complet doivent être déposés contre accusé de réception auprès de la ligue wilaya au plus tard le

**31 Aout 2017**.

Tout dépôt entre cette date et **le 15 Septembre 2017** sera sanctionné par une amende de **(10 000)** dinars pour les clubs des divisions honneur et pré honneur.

Au delà de la date du **15 Septembre 2017**, aucun dossier ne sera accepté.

* **Dossier d’Engagement :**

- Fiche d’engagement

- l’Agrément du club

- la liste des membres élus

- l’assurance du comité

- L’Attestation de domiciliation

- le paiement des frais d’engagement et arriérés.

- le bilan financier de l’exercice 2016

- quitus (pour les clubs changeant de ligue)